



**DÉCISION N° 27.429 en date du 28/05/2025
PORTANT COMPOSITION DU JURY
du concours sur titres en vue du recrutement de
13 agents d'entretien qualifié**

La Directrice du Centre Départemental de l'Enfance de la Moselle,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2016-636 modifié du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2016-1705 modifié du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière,

Vu la décision n°27.329 portant ouverture du recrutement de 13 agents d'entretien qualifié F/H, et notamment son article 6,

DÉCIDE

Article 1 :

La sélection des candidats est confiée à un jury composé de 3 membres, dont un au moins est extérieur à l'établissement. Les membres sont nommés par la Directrice, Chef d'établissement.

Le jury est composé comme suit :

- Madame Caroline PARIS, Directrice du Centre Départemental de l'Enfance de la Moselle, Présidente du jury,
- Monsieur Maxime CLERET, Directeur Général, SEISAAM 55,
- Monsieur Frédéric BARTOLOMUCCI, Assistant Socio-Educatif 2ème Grade, CDE Moselle.



Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.